

RAPPORT

EVOLUTION DU MARCHE DES CERTIFICATS VERTS POUR LE 2^{EME} TRIMESTRE 2021

rendu en application de l'article 25, §4 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 30 novembre 2006 relatif à la promotion de l'électricité produite au moyen de sources d'énergie renouvelables ou de cogénération

Table des matières

1.	CADRE LEGAL	3
2.	ÉVOLUTION TRIMESTRIELLE DU MARCHÉ DES CERTIFICATS VERTS.....	3
2.1.	<i>Offre de certificats verts</i>	4
2.2.	<i>Demande de certificats verts (quota de CV).....</i>	5
2.3.	<i>CV achetés par le GRTL (Elia).....</i>	6
2.4.	<i>Stock de certificats verts.....</i>	7
3.	CONCLUSION	8

Index graphiques

Graphique 1 :	Evolution trimestrielle du nombre de CV octroyés aux installations Solwatt et Non-Solwatt	4
Graphique 2 :	Evolution trimestrielle du nombre de CV restitués selon le quota et CV achetés par le GRTL	6
Graphique 3 :	Évolution Trimestrielle du stock de CV	7

Index tableaux

Tableau 1	Évolution trimestrielle du marché des certificats verts en 2021	3
Tableau 2	Fournitures soumises et nombre de CV dus pour T2 2021	5

1. CADRE LÉGAL

Ce rapport est établi conformément à l'art. 25, §4 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 30 novembre 2006 relatif à la promotion de l'électricité produite au moyen de sources d'énergie renouvelables ou de cogénération :

« Chaque trimestre T, l'Administration établit un rapport d'évolution du marché des certificats verts en détaillant l'offre et la demande de certificats du trimestre précédent, T-1. Ce rapport est envoyé au Ministre au plus tard le trentième jour du trimestre T+1.

Dans les conclusions de ce rapport, l'Administration propose, en cas de déséquilibre entre l'offre et la demande de certificats verts jugé trop important, une adaptation des quotas pour les exercices suivants. Sur proposition du Ministre, le Gouvernement adapte les quotas visés au paragraphe. »

2. ÉVOLUTION TRIMESTRIELLE DU MARCHÉ DES CERTIFICATS VERTS

L'analyse ci-dessous porte sur les statistiques relatives au marché des certificats verts (ci-après « CV ») qui ont été réalisées pour le deuxième trimestre 2021 (T2). Sur base de l'offre (CV arrivant sur le marché) et de la demande (CV annulés et retirés du marché) le stock de CV est établi au 30 juin 2021.

TABLEAU 1 ÉVOLUTION TRIMESTRIELLE DU MARCHÉ DES CERTIFICATS VERTS EN 2021

	Stock de départ	2021 T1	2021 T2	2021 T3	2021 T4	Total 2021
CV octroyés - nouveau régime	380 047	329 089				709 136
CV octroyés - ancien régime	1 014 998	876 551				1 891 549
CV octroyés - Solwatt 10 ans	513 761	629 116				1 142 877
Nb total de CV octroyés	1 908 806	1 834 756				3 743 562
Retour marché CV mis en réserve 2015/2016	1 117 662	0				1 117 662
Nb total de CV arrivés sur le marché	3 026 468	1 834 756				4 861 224
CV restitués pour le quota	1 936 634	1 627 523				3 564 157
CV achetés par le GRTL	424 636	502 044				926 680
CV périmés	1 549	1 683				3 232
Nb total de CV retirés du marché	2 362 819	2 131 250				4 494 069
Stock de CV	5 655 762	6 319 411	6 022 917			6 022 917

2.1. Offre de certificats verts

Au deuxième trimestre 2021 (T2), seuls les CV octroyés aux installations de production d'électricité verte constituent l'offre de CV. Pour le trimestre en question, on comptabilise au total 1.834.756 CV octroyés aux producteurs Solwatt et Non Solwatt.

SOLWATT

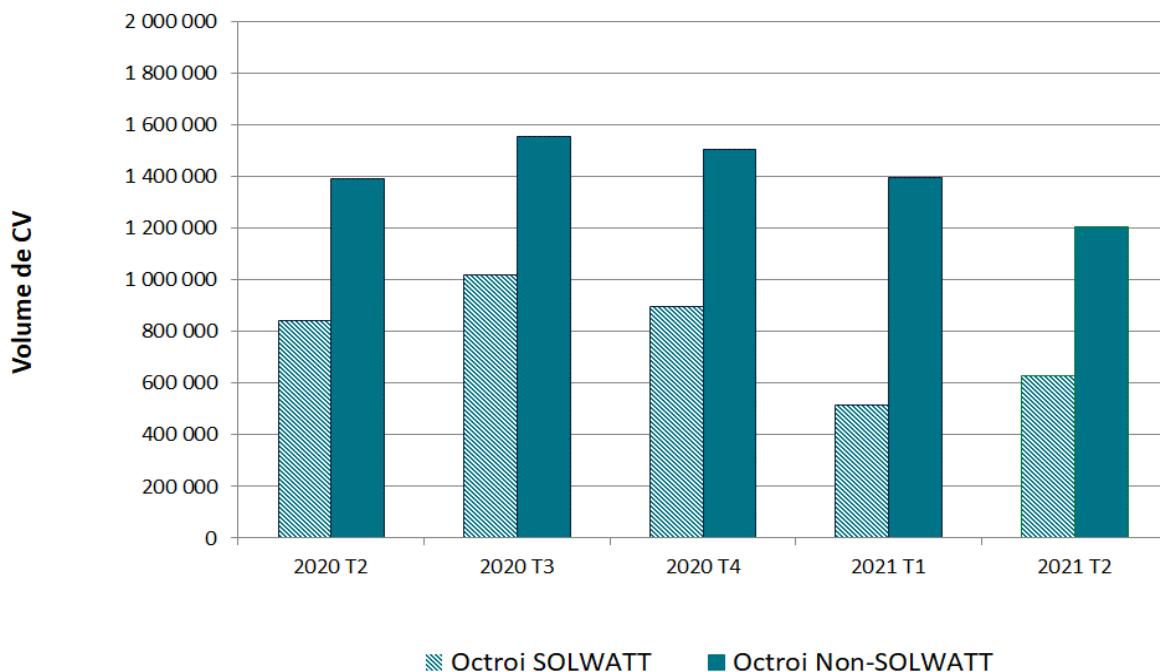
Les producteurs Solwatt ont transmis près de 49.233 relevés. Sur base de ces relevés, 629.116 CV ont été octroyés et déposés sur les comptes de CV (comptes-titres « CV-Courant ») de ces mêmes producteurs.

NON-SOLWATT

Les producteurs Non-Solwatt ont transmis, quant à eux, près de 1.734 relevés. Sur base de ces relevés, 1.205.640 CV ont été octroyés et déposés sur les comptes-titres « CV-Courant » de ces producteurs.

Le graphique 1 illustre l'évolution du nombre de CV octroyés aux producteurs Solwatt et Non-Solwatt sur la période des cinq derniers trimestres.

GRAPHIQUE 1 : EVOLUTION TRIMESTRIELLE DU NOMBRE DE CV OCTROYES AUX INSTALLATIONS SOLWATT ET NON-SOLWATT



Comparativement au 2^e trimestre 2020, les octrois aussi bien Solwatt que Non-Solwatt ont diminué au seconde trimestre 2021. En ce qui concerne les producteurs Solwatt, cela s'explique principalement par la fin progressive de ce régime. Concernant les producteurs Non-Solwatt, cette baisse est liée d'une part à la fin d'octroi de la centrale biomasse des Awirs (fin août 2020), et d'autre part, à une production plus faible de la filière éolienne qui avait connu en 2020 une année exceptionnelle.

2.2. Demande de certificats verts (quota de CV)

Cette section fait référence aux transactions d'annulation des CV, par les fournisseurs et les gestionnaires de réseaux de distribution (GRD), en vue de satisfaire leur obligation du quota en Région wallonne.

Le nombre de CV à restituer par les fournisseurs et les GRD est établi sur base du quota nominal applicable aux fournitures d'électricité soumises au quota et des réductions du quota accordées aux clients finals en accord de branche. Lorsque la transaction d'annulation est enregistrée et validée dans la banque de données de l'Administration, les CV relatifs à cette transaction ne sont plus disponibles sur le marché.

Au cours du deuxième trimestre 2021, 1.627.523 CV ont été effectivement annulés et donc retirés du marché (cf. tableau 1 ci-avant).

Le tableau 2 ci-dessous montre les volumes des fournitures d'électricité soumises au quota de CV pour le deuxième trimestre 2021, telles que déclarées par les fournisseurs et les GRD dans les délais légaux ainsi que le nombre de CV à annuler. Les transactions d'annulations de CV pour le trimestre en question seront enregistrées durant les trimestres suivants.

Il est à noter que les différences de valeurs constatées entre les annulations effectives (cf. tableau 1) et les valeurs du tableau 2 s'expliquent notamment par ce décalage d'encodage des transactions d'annulation des CV.

Pour le deuxième trimestre 2021, le quota nominal de CV est de 1.829.630. Toutefois, à la suite des réductions de quota accordées aux clients finals en accord de branche, le nombre de CV réellement restitués est de 1.381.801.

TABLEAU 2 FOURNITURES SOUMISES ET NOMBRE DE CV DUS POUR T2 2021

	2021 T1	2021 T2	2021 T3	2021 T4	Total
Fournitures soumises	5 529 377	4 709 471			10 238 848
Quota nominal	38.85%	38.85%	38.85%	38.85%	
Quota de CV hors réduction	2 148 163	1 829 630	0	0	3 977 792
CV dûs	1 711 858	1 381 801			3 093 659

2.3. CV achetés par le GRTL (Elia)

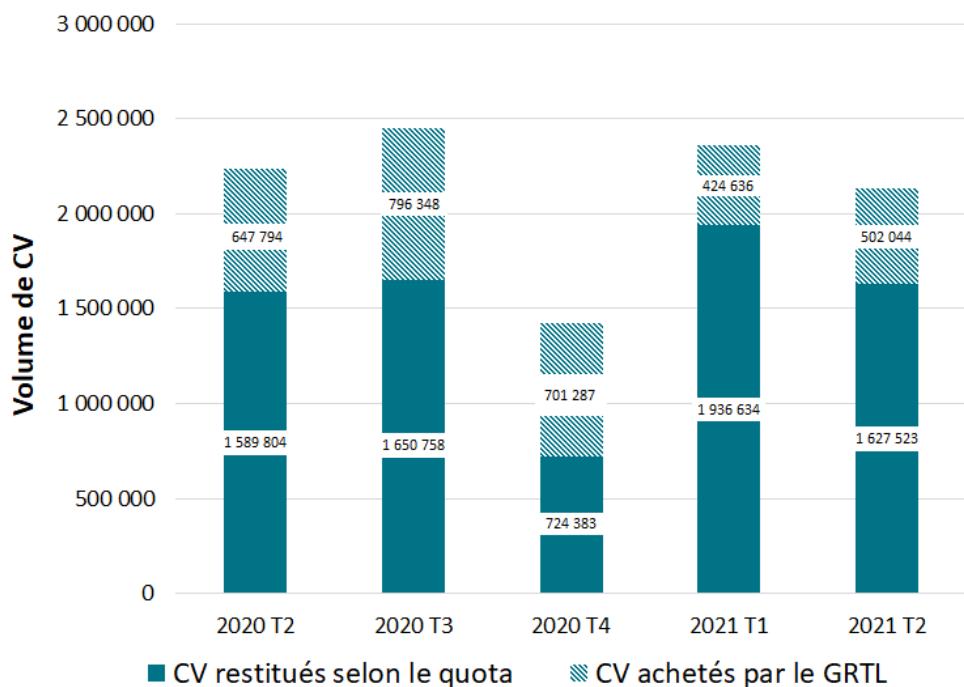
Le producteur a la possibilité de valoriser ses certificats verts soit sur le marché soit au prix garanti de 65 € /CV auprès du gestionnaire de réseau de transport local (GRTL), Elia. Le choix du prix garanti se fait lors de la transmission des relevés pour l'octroi de certificats verts et est automatiquement accessible aux installations d'une puissance inférieure ou égale à 10 kW ainsi qu'aux unités de production soumises à la procédure de réservation.

Lorsque la transaction de vente vers Elia est enregistrée et validée dans la banque de données de l'Administration, les certificats verts relatifs à cette transaction ne sont plus disponibles sur le marché.

Durant le T2 2021, 502.044CV ont été vendus à Elia dont environ 91 % provenant de producteurs SOLWATT et le solde provenant d'installations de plus de 10 kW.

Le graphique 2 illustre l'évolution du nombre de CV annulés dans la banque de données de l'Administration sur la période des cinq derniers trimestres. La distinction est opérée entre les CV restitués pour le quota et ceux achetés par le GRTL au prix régional.

GRAPHIQUE 2 : EVOLUTION TRIMESTRIELLE DU NOMBRE DE CV RESTITUES SELON LE QUOTA ET CV ACHETES PAR LE GRTL



Comme illustré sur le graphique 2, le volume de CV vendus au GRTL au prix garanti en T2 2021 a diminué par rapport au trimestre de référence de l'année précédente. Ceci s'explique notamment par la baisse des émissions Solwatt (cf. point 2.1). En outre, aucun changement significatif de comportement, quant au recours au prix garanti, n'est observé ni pour les producteurs Solwatt, ni pour les producteurs Non Solwatt.

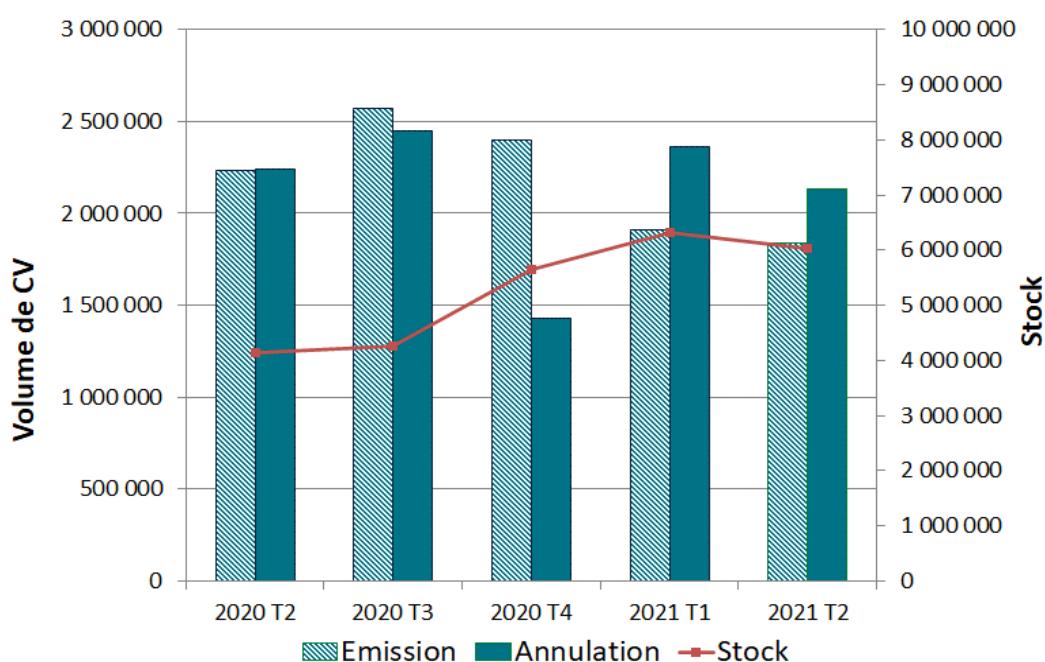
2.4. Stock de certificats verts

Le stock est défini comme étant la différence entre l'offre de CV (composée des CV émis sur le marché ainsi que des CV sortis de la mise en réserve) et les CV annulés (composée notamment des CV annulés dans le cadre de l'obligation de quota de CV, des CV vendus par les producteurs au prix garanti au GRTL ainsi que les certificats verts périmés).

Tel qu'illustré dans le graphique 3, on observe une diminution du stock de CV à la fin de T2 2021 par rapport au T1 2021. Celui-ci s'établit à 6.022.917 CV au 30 juin 2021 (6.319.411 CV à la fin du T1 2021).

Comme pour le trimestre précédent, le volume de CV retirés du marché (retour de quota, ventes au GRTL et préemption de CV) est supérieur au nombre de CV émis. Ceci explique la baisse du stock de CV qui est la première, sur base trimestrielle, observée depuis la fin de l'année 2019. Contrairement au T1 2021 où l'augmentation du stock a été influencée par le retour de CV mis en réserve à la suite des enchères de Solar Chest de février 2021, aucune remise supplémentaire de CV sur le marché n'est intervenue durant le deuxième trimestre de cette année.

GRAPHIQUE 3 : ÉVOLUTION TRIMESTRIELLE DU STOCK DE CV



3. CONCLUSION

Sur base des éléments exposés ci-dessus, il est observé que, pour le deuxième trimestre de l'année 2021, le stock de CV atteint près de 6.023.000 CV. Cette diminution de près de 300.000 CV est la conséquence de l'inversion entre l'offre de CV et la demande de CV. En effet, il est constaté que les émissions de CV s'éloignent à la baisse des projections présentées dans le rapport annuel 2020 sur le marché des CV pour l'année 2021. La baisse progressive des émissions Solwatt s'explique d'une part par l'application des régimes dégressifs et d'autre part par la fin du soutien d'un certain nombre de sites. En ce qui concerne les installations Non Solwatt, l'octroi des CV connaît un rythme régulier avec des fluctuations entre les périodes liées aux effets saisonniers. Cependant, on observe une diminution des émissions notamment pour la filière éolienne (production plus faible par rapport à l'année 2020) et biomasse (conséquence de la fermeture du site des AWIRS à la fin août 2020).

* *
*